

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 6 juillet 2026

COP régionale : nouvelle feuille de route pour accélérer l'adaptation des territoires franciliens au changement climatique

Monique Barbut, ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité et des Négociations internationales sur le climat et la nature, a ouvert jeudi 2 juillet 2026 à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris la 3^e plénière de la COP francilienne. Lancée en 2024, la COP francilienne réunit collectivités, partenaires socio-économiques et acteurs associatifs autour d'un objectif : territorialiser la transition écologique au plus près des réalités locales.

Face à une urgence climatique dont les effets sont de plus en plus tangibles et qui se traduit notamment par la multiplication des vagues de chaleur, des épisodes de sécheresse et la raréfaction des ressources naturelles (au premier rang desquelles l'eau), l'adaptation des territoires constitue un enjeu majeur. Les travaux conduits en 2025 dans le cadre de la COP francilienne sur ce volet viennent ainsi compléter ceux consacrés à l'atténuation du changement climatique et à la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles au cœur des travaux de 2024.

Tout au long de l'année 2025, les parties prenantes de la COP francilienne ont ainsi travaillé à décliner les orientations du 3^e plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC3), en prenant en compte les priorités et les vulnérabilités de l'Île-de-France. De ces débats ont émergé plusieurs enjeux prioritaires.

- ***La protection des populations les plus vulnérables face aux épisodes de fortes chaleurs***

L'Île-de-France se caractérise par une forte densité urbaine : plus de 12 millions d'habitants, soit 19 % de la population française, sont répartis sur 2,2% du territoire national. Cette concentration démographique est susceptible de renforcer la sensibilité des populations aux vagues de chaleur, alors même que celles-ci vont se multiplier dans les prochaines années.

Le renforcement de la résilience territoriale, des infrastructures et des services publics face aux événements climatiques extrêmes, notamment dans les secteurs des transports, de la santé et de l'éducation

C'est ainsi que l'Île-de-France doit mieux se préparer aux risques d'inondation, dans un territoire traversé par un réseau dense de cours d'eau de plus de 7 000 km, ce qui constitue un facteur de vulnérabilité.

L'agenda issu de ces travaux s'est ainsi enrichi en 2025 d'un nouveau volet consacré à l'adaptation au changement climatique. Les actions retenues visent notamment à accélérer la rénovation et l'adaptation du bâti, à sécuriser les services essentiels tels que l'eau et l'énergie, à anticiper les vulnérabilités climatiques des activités économiques et industrielles ainsi qu'à renforcer la capacité des collectivités à prévenir, anticiper et gérer les conséquences du changement climatique à l'échelle de l'Île-de-France.

En 2026, la 3^e année de la COP francilienne portera notamment sur l'accompagnement des élus dès la rentrée de septembre, avec des sessions d'appropriation des enjeux de la transition écologique. Elle sera aussi l'occasion d'enrichir la feuille de route avec la réalisation des actions d'atténuation, de préservation des ressources et d'adaptation face au changement climatique.

Retrouvez l'ensemble de [***l'agenda de la transition écologique francilienne***](#) sur le site de la préfecture.

Contact presse :

Préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris

01 82 52 40 25 / pref-presse@paris.gouv.fr

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>

